



DEB 2023-25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20231213-2023-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 20/12/2023

République Française  
Département de Vaucluse

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 13 décembre 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 7

Nombre de membres en exercice : 7

Date de la convocation : 04/12/2023

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, LINHARES Tiffanie et CASADO ESCOBAR Sylvia.

Etaient absents : Coraline THOMAS-SOUMILLE (pouvoir donné à Sylvia CASADO-ESCOBAR)

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie

**Objet : Approbation de la convention n°3 de mise à disposition du camion communal entre les communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric.**

**Considérant** la convention n°3 de mise à disposition du camion communal entre les communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric,

Le Maire entendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Valide** la convention n°3 de mise à disposition du camion communal entre les communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric.

**Autorise** monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

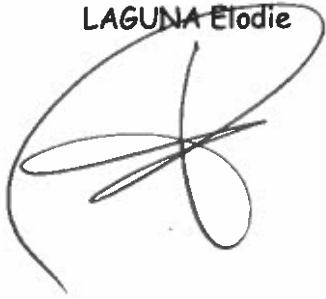
Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric,

Le 18 décembre 2023

La secrétaire de séance,  
LAGUNA Etodie



Le Maire,  
LINHARES José

